



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

DIVERSITÉ DES ÉLÈVES ET DE LEURS BESOINS

Vaud intègre les troubles du comportement dans son dispositif scolaire

Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle déploie un plan d'action pour soutenir les professionnelles et professionnels de l'école face à des élèves aux comportements problématiques. L'objectif est l'amélioration du climat d'apprentissage qui passe par le respect du corps enseignant. Le plan d'action s'accompagne d'une réflexion sur le cadre à mettre en place dans les classes. Il vient s'ajouter aux autres mesures de soutien en vigueur pour prendre en charge la diversité des enfants et de leurs besoins. Cette diversité est en effet une réalité de l'école d'aujourd'hui et pèse sur le quotidien et la mission des enseignantes et enseignants.

Dyslexiques, allophones, avec un trouble du spectre de l'autisme, un déficit de l'attention ou un comportement violent: l'école vaudoise d'aujourd'hui accueille des élèves aux profils très variés. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) déploie depuis de nombreuses années des mesures permettant de faire face à leurs spécificités d'apprentissage. Les parents ainsi que les professionnelles et professionnels de l'école témoignent pourtant régulièrement de leurs difficultés: ces moyens doivent donc être renforcés pour permettre à l'ensemble de la classe, jeunes et adultes, de travailler dans les meilleures conditions.

Un plan d'action concernant les difficultés de comportement

La prise en charge des comportements violents fait partie des problèmes relevés. Pour y répondre, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) a élaboré un plan d'action pour renforcer et développer les moyens existants. Parmi les mesures concrètes figure le développement d'ici 2028 des espaces ressources qui existent déjà dans de nombreux établissements. Il s'agit d'un lieu dédié à la prise en charge temporaire des élèves dont le comportement perturbe la classe et proposant un environnement d'apprentissage plus adapté.

Afin que les personnes confrontées à des comportements problématiques ne soient pas livrées à elles-mêmes, la formation et la circulation des informations permettant de bien réagir face à des comportements problématiques sont essentielles. Les bons réflexes à adopter seront proposés via une série de conférences en ligne accompagnées de documents de référence. Par ce plan d'action, la DGEO entend aussi réaffirmer son soutien actif aux professionnelles et professionnels de l'école. À ce titre, la DGEO et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse prévoient le développement de prestations d'accompagnement socio-éducatif en milieu scolaire. Lors de situations parfois très complexes, un accompagnement spécifique leur est également proposé.

Maintien des efforts pour la classe: élèves et corps enseignant

Ce nouveau plan d'action vient s'ajouter aux mesures qui existent déjà pour les élèves qui ont des besoins relevant de la pédagogie spécialisée, par exemple avec un trouble du spectre de l'autisme ou des problèmes d'élocution. Une vaste palette de solutions existe déjà pour ces enfants. Ces dernières années, le DEF et la DGEO ont travaillé à augmenter les ressources financières et les moyens disponibles pour soutenir ces élèves dans tous les environnements d'apprentissage: les classes ordinaires, les classes régionales de pédagogie spécialisées et les établissements de pédagogie spécialisée.

Agir au niveau individuel pour favoriser le collectif

Ces mesures a priori individualisées sont pensées pour profiter à l'ensemble de la classe, y compris au corps enseignant. Une ou un élève dont les besoins sont bien pris en charge perturbera moins le collectif qui pourra ainsi mieux travailler. De même, lorsqu'une personne supplémentaire, enseignante ou assistante à l'intégration, intervient en faveur d'une ou d'un élève, elle peut soutenir plusieurs enfants. Cette mutualisation des ressources poursuit son déploiement dans les différentes régions scolaires.

Toutefois, le département de la formation est conscient du travail qui reste à accomplir pour mieux répondre aux exigences de la diversité qui caractérisent l'école d'aujourd'hui, avec une attention particulière pour les premières et les dernières années de scolarité obligatoire et l'objectif de réduire le temps pour accéder à une mesure de soutien. Des propositions seront notamment faites pour poursuivre les efforts dès la rentrée prochaine.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 01 juin 2026

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat, [021 316 30 65](tel:0213163065)

DEF, Cédric Blanc, directeur général de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, [021 316 32 01](tel:0213163201)

[Présentation : Vaud intègre les troubles du comportement dans son dispositif scolaire](#)